



Communiqué  
Service presse et relations médias  
[presse@reims.fr](mailto:presse@reims.fr) - [espace presse](#)  
Tél. : 03 26 77 77 40

## Reims : Conseil municipal du 6 mai 2024

Reims, 6 mai 2024. **Ce conseil municipal, en octroyant des subventions d'un montant global de 891 887 €, affirme de nouveau son soutien fort aux associations et acteurs locaux, dans les domaines les plus variés comme la culture pour tous, la jeunesse ou le sport. Par ces actions, la ville de Reims poursuit son ambition d'être un territoire attractif, solidaire, tourné vers la pratique du sport en invitant notamment habitants et visiteurs à vibrer à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024 grâce aux nombreuses animations prévues dans la ville labellisée Terre de Jeux.**

### **N° 106 - Attribution de subventions à différents organismes pour un montant total de 241 202 €**

Après l'examen des différentes commissions concernées, les subventions suivantes sont accordées à différents organismes :

Subventions aux structures culturelles -----	145 100 €
Subvention en faveur des relations européennes -----	1 920 €
Subventions aux associations sanitaires -----	29 800 €
Subventions aux associations sociales -----	11 000 €
Subventions aux associations sportives -----	15 632 €
Subventions en faveur de la jeunesse -----	6 700 €
Subventions en faveur du cadre de vie -----	31 050 €

### **N°107 - Convention de co-financement avec l'Etat pour l'expérimentation de la tenue scolaire au sein de 5 écoles publiques de Reims**

La Ville a décidé de se porter candidate pour le dispositif d'expérimentation de la tenue scolaire porté par le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et du sport. A compter de la rentrée scolaire de septembre 2024, à la suite d'une concertation en conseil d'école, l'expérimentation sera menée sur 5 écoles : l'école élémentaire Alfred Gérard, l'école primaire Maison Blanche, l'école élémentaire Mazarin, l'école primaire Sculpteurs Jacques et l'école élémentaire Voltaire-Université.

Une autre concertation a été conduite avec les référents locaux de l'Education nationale pour établir le trousseau. A Reims, il sera composé de : 5 polos à manches courtes, 2 sweats et 2 pulls pour les élèves des écoles élémentaires et de 2 blouses pour les élèves des écoles maternelles.

Un cofinancement est prévu avec une répartition à hauteur de 50 % pour la Ville et 50 % pour l'Etat, dans la limite de 100 € par élève au niveau de l'Etat.

### **N°109 – "Les Couleurs de la Petite Enfance" : convention de partenariat entre la Ville et l'associations Rosace, l'Association des maisons de quartier de Reims, le Département de la Marne et le CHU**

Les Couleurs de la Petite Enfance est une manifestation annuelle organisée par la Ville et l'association Rosace au travers de son centre maternel Le Renouveau, depuis 2019.

Ce festival, tourné vers les familles rémoises, et plus particulièrement les parents et enfants de 0 à 6 ans, s'organise en deux temps :

- **une journée professionnelle** destinée à l'ensemble des partenaires du réseau Petite Enfance et Famille de Reims, qui est à la fois l'occasion de se retrouver et d'échanger mais aussi de construire des pratiques professionnelles collectives (cette séquence se déroulera cette année en novembre).
- **un programme, gratuit, dédié aux familles, se déroulant sur dix jours**, qui comprend des animations, des ateliers et des conférences proposés par l'ensemble des partenaires. Cette offre, est répartie sur l'ensemble du territoire rémois. L'évènement est marqué par trois temps forts : l'inauguration sur les Basses Promenades, une conférence à destination des parents et la journée de clôture au centre municipal Moulin Huon. Cette année, les actions à destination des familles se dérouleront du samedi 18 mai au mercredi 29 mai.

**En 2023**, pour l'ensemble des animations - 177 propositions d'ateliers cette année - conférence et temps fort compris, ce sont **2 737 Rémois et Rémoises** (enfants et adultes) qui ont participé à l'évènement (639 en 2019, 1 500 en 2021 et 2 975 en 2022), démontrant l'intérêt des familles pour celui-ci. Par leur convivialité et leurs actions diversifiées et présentes sur l'ensemble du territoire rémois, les Couleurs de la Petite Enfance permettent d'aller vers les familles, de toucher les publics les plus éloignés de l'information et des réseaux de soutien, pour créer du lien, faire se rencontrer les familles et favoriser le soutien de pair à pair.

**Outre l'intérêt de la manifestation pour les familles, les rencontres contribuent à renforcer et à développer le réseau partenarial rémois des acteurs de la petite enfance, de la famille et du handicap** tels que l'Unité Parentalité et Petite Enfance du CHU, le Centre d'Action Médico-Social Précoce ou encore les associations Femmes Relais et Un Petit Bagage d'Amour, et à le développer tout au long de l'année. Le Département de la Marne et l'Association des Maisons de Quartier de Reims (AMQR), en tant que partenaires indispensables et incontournables, s'engagent, quant à eux, par le biais de la signature d'une convention annuelle de partenariat. Cette année, le CHU rejoint les partenaires signataires. La manifestation permet également de mettre en valeur le travail mené en transversalité avec plusieurs autres directions de la Ville telles que la direction de la jeunesse, celle des sports, le Recyc'lab et la Bibliothèque de Reims.

#### **N° 124 – 4<sup>e</sup> édition Reims Urban Nature 2024 : modalités d'organisation et de gestion.**

La 4<sup>e</sup> édition du Reims Urban Nature aura lieu du **1er au 16 juin 2024** dans les parcs de la Ville et espaces patrimoniaux de caractère. Temps de sensibilisation à l'écoresponsabilité, au développement durable et à la transition écologique, cette manifestation a rassemblé près de 8 500 personnes en 2023.

Pour cette nouvelle édition, plus de 500 rendez-vous sont déjà inscrits au programme. Les visiteurs pourront à nouveau découvrir et pratiquer de nombreuses disciplines et s'inscrire ensuite dans les associations locales ou pratiquer librement les activités dans les parcs de la Ville. De nombreuses activités nouvelles seront proposées lors de cette édition, en favorisant souvent l'originalité ou simplement la nature de l'activité. En cette année olympique, une pluridisciplinarité culture et sport sera aussi mise en avant avec l'ouverture du patrimoine culturel rémois à la pratique sportive. Cet évènement s'intègre entièrement dans le thème de la Grande Cause Nationale 2024, qui prône les bienfaits de l'activité physique et du sport pour tous. Des actions de sensibilisation liées à la santé dans le cadre d'une journée « Parcours du cœur » seront aussi parmi les nouveautés 2024. La friperie solidaire « sport », qui avait connu un grand succès en 2023, sera également reconduite.

À ce titre, le règlement de Reims Urban Nature 2024 est approuvé et les conventions de partenariat avec les différentes associations signées. La gratuité d'accès aux activités portées par la ville et les associations sportives rémoises est également votée.

#### **N° 117 – Reims Activ'été et Festiv'été : attribution de subventions et modalités d'organisation.**

Chaque année, la Ville organise une programmation estivale composée de nombreuses actions et animations à la carte à destination des jeunes, leur permettant ainsi d'accéder à des activités sportives, culturelles ou de loisirs. Les modalités de gestion et d'organisation des dispositifs Reims Activ'été et Festiv'été, qui se déroulent au Parc de Champagne, ont été fixées pour l'année 2024 par délibération du 18 mars 2024. Cette année, 3 nouveaux partenaires ont rejoint le dispositif, ce qui permet d'ouvrir au maximum l'éventail des activités, comme la découverte du self-défense, la cuisine anti-gaspi, les sports paralympiques...

Afin de contribuer à la mise en œuvre des activités proposées aux enfants et aux jeunes, la présente délibération a attribué **119 357 €** à 52 structures porteuses de projets. Des subventions d'équipement pour un montant de **4 500 €** ont également été attribuées à 7 structures.

Enfin, différentes subventions ont été attribuées :

- **6 052 €** au Centre de Loisirs Jeunes de la sécurité Publique de Reims pour la mise en place des activités de préventions routières et des activités sportives et de loisirs au Lac du Der,
- **5 400 €** au TRAC pour la mise en place des séances et des journées autour des arts du cirque,
- **5 560 €** à l'USEP pour la mise en place des séances de découverte du basket-ball et des journées de balades à vélo.

Deux conventions de partenariat sont également signées : l'une avec Grand Reims Mobilités / Transdev Grand Reims afin de permettre aux jeunes inscrits au dispositif Reims Activ'été de bénéficier d'une carte de transport sur le réseau Grand Reims Mobilités du 6 juillet au 1er septembre 2024 au tarif de 18 € ; l'autre avec le Cinéma Opéramis afin que les jeunes bénéficient d'un tarif réduit à 5 € la place, du 4 juillet au 27 août 2024.

### **N°127 - Festival Reims "Dans les R" : attribution d'une subvention de 50 000 €.**

2024 est une année exceptionnelle pour les territoires « Terre de Jeux » avec l'organisation des Jeux Olympiques à Paris. La ville de Reims est pleinement engagée dans cette dynamique olympique depuis l'obtention de la labellisation Terre de Jeux en 2019, label qui permet aux collectivités territoriales de devenir acteurs des Jeux.

Elle déploie ainsi depuis le début de l'année, une programmation d'événements avec des temps forts proposés aux Rémois chaque mois afin d'entretenir la flamme. Dans la continuité du soutien apporté en 2023, aux nouvelles disciplines olympiques, la Ville souhaite accompagner l'association Footzbeul dans l'organisation de l'événement « Reims, Dans les R », festival des cultures urbaines qui se tiendra les 11 et 12 mai 2024 au Centre des Congrès. Une subvention de **50 000 €** est donc accordée à l'association ainsi que la mise à disposition gracieuse de moyens matériels, techniques et logistiques.

### **N°128 - Appel à projets « L'été sera show ! » : attribution de subventions**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville souhaite offrir à tous l'expérience d'un voyage artistique et culturel unique, permettant à la culture d'investir l'espace public en donnant la possibilité aux acteurs culturels d'exprimer toute leur créativité et aux citoyens de découvrir et/ou de redécouvrir leur ville.

Ainsi, afin de renforcer les liens entre les habitants et pour multiplier les opportunités de rencontres entre tous les publics et les artistes, la Ville a lancé, pour la 4ème année consécutive, son appel à projets estival « L'été sera show ! » pour 2024. Les projets retenus ont pour vocation d'enrichir l'offre culturelle proposée par la Ville dans le cadre des différents événements estivaux, notamment de l'opération « Un été à Reims », dans une logique de complémentarité avec la programmation établie.

La Ville souhaite ainsi proposer aux publics, des œuvres de qualité, représentatives de la diversité des formes, esthétiques et écritures, dans l'espace public. Toutes les disciplines artistiques des arts plastiques et visuels et du spectacle vivant sont éligibles. Cet appel à projets vise à soutenir en priorité les initiatives singulières, novatrices, sous une forme légère et autonome dans des espaces publics (parcs et jardins, squares, places, parvis...) sur l'ensemble du territoire rémois. Il est, par ailleurs, destiné aux artistes et équipes artistiques professionnelles, émergents ou confirmés, domiciliés dans le département de la Marne ainsi qu'aux structures de diffusion qui emploient des artistes domiciliés sur le territoire départemental.

Les événements soutenus auront lieu entre le 20 juillet et le 22 septembre 2024, le samedi et/ou le dimanche, entre 14h et 19h. Le montant de la participation de la Ville est plafonné à 5 000 € par projet et n'excède pas 80 % de son coût total. Cette participation prendra la forme d'une subvention pour les structures associatives et d'une rémunération spécifique pour les artistes.

La présente délibération a donc pour objet d'attribuer un total de **37 416 €** à 10 structures culturelles et

artistiques et **11 500 €** à trois artistes. Les subventions et rémunérations artistiques seront versées selon les modalités suivantes : 70 % à la signature de la convention ou du contrat, et le solde à l'issue de la programmation de l'action financée, sur présentation d'un bilan détaillé.

### **N°142 - Attribution de subvention et convention annuelle d'objectifs et de moyens 2024 pour Les Vitrines de Reims**

**L'association Les Vitrines de Reims assure, en partenariat avec la Ville, l'animation du centre-ville, au bénéfice de l'ensemble de la population rémoise et de personnes extérieures à Reims.**

Les opérations mises en place par Les Vitrines de Reims ont un impact important sur la dynamique commerciale du centre-ville. Le retentissement de ces dernières est maintenant plus que national, comme l'illustre le Marché de Noël organisé pour les fêtes de fin d'année. En 2023, ce dernier aura attiré plus d'1 million de visiteurs. Il est donc important de pérenniser les actions d'animations de fin d'année, tout comme celles de La Fête du Printemps, Reims Pétanque ou encore Bulles et Terroirs.

Depuis 2010, les relations avec Les Vitrines de Reims sont régies par le biais d'une convention cadre triennale qui a permis d'établir les droits et devoirs respectifs des deux parties au regard des subventions affectées. À la suite de la désignation en 2013 de l'activité de l'association comme service d'intérêt économique général, et afin de répartir la subvention par actions, il est apparu plus efficient de coupler la convention cadre triennale à des conventions annuelles d'objectifs.

Pour 2024, le montant de la subvention globale pour Les Vitrines de Reims s'élève à **190 000 €**, un montant destiné à soutenir les animations organisées par l'association comme suit :

- la Fête du Printemps : .....	10 000 €
- Reims Pétanque : .....	12 000 €
- Bulles et Terroirs : .....	10 000 €
- le Marché de Noël : .....	158 000 €

### **N°115 - Projet de Chantier Tremplin 3 : attribution d'une subvention de 35 000 € à l'AREJ (Association Rémoise pour l'Emploi des Jeunes).**

L'Association Rémoise pour l'Emploi des Jeunes (AREJ) et le Service Départemental de Prévention (SDP) du Conseil Départemental proposent le projet « Chantier Tremplin 3 » qui a pour objectif de faire réaliser, par des jeunes salariés de l'AREJ encadrés par un éducateur, des actions en matière de gestion urbaine et sociale de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Ce projet se situe en amont des dispositifs d'insertion professionnelle. Il vise la modification des comportements et la réduction des risques d'exclusion ou de marginalisation pour permettre, à terme, l'insertion professionnelle des bénéficiaires du dispositif. Lancé en 2011, il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sortis des dispositifs scolaires, éloignés de l'emploi et dont la situation sociale, familiale, financière, sanitaire ou encore judiciaire est problématique.

L'objectif est de permettre aux jeunes d'acquérir, le plus rapidement possible, de l'autonomie vis-à-vis de leur projet de vie et d'insertion. Suivis par les éducateurs du Service Départemental de Prévention (SDP), du Bataillon de la prévention et de la Mission locale, ils bénéficient d'un contrat de travail avec l'AREJ et réalisent des travaux d'entretien d'espaces verts, de nettoyage et de propreté au sein des espaces publics, essentiellement pour des bailleurs sociaux et des associations.

Une subvention de **35 000 €** est ainsi accordée à l'Association Rémoise pour l'Emploi des Jeunes (AREJ) pour la mise en œuvre du projet « Chantier Tremplin 3 » au titre de 2024.

### **N°129 - Structures culturelles : attribution de subventions pour un montant global de 183 000 €.**

Pour la mise en œuvre de sa politique culturelle, la Ville s'appuie sur de nombreuses structures en leur apportant notamment son soutien financier. Au regard de leurs projets pour l'année 2024 et de leur contribution à l'atteinte des objectifs de la politique culturelle municipale, la présente délibération attribue des subventions d'équipement aux structures culturelles suivantes :

- Le Manège de Reims : **50 000 €** soit un taux de 28 % par rapport à la dépense globale, pour l'acquisition de matériels en vue de l'aménagement du studio, théâtre, cirque et bureaux dans

- le cadre de sa 3ème phase d'investissement triennal,
- La Régie des Equipements Musiques et Cultures Actuelles (REMCA) : **50 000 €** soit un taux de 76 % par rapport à la dépense globale, pour l'acquisition de matériels techniques et scéniques en vue du traitement acoustique et éclairage de la scène du Floor, matériels audio en vue d'équiper les studios de répétition, matériels de sécurité en vue de l'éclairage de service de la Grande Salle, de la régulation et de la climatisation de la chaufferie et du matériel informatique en vue du renouvellement du parc.
  - La Comédie de Reims : **50 000 €** soit un taux de 76 % par rapport à la dépense globale, pour l'acquisition de matériels informatiques en vue du renouvellement du parc, du matériel destiné au remplacement de la vitrine située sur le parvis, du matériel audiovisuel pour la grande salle et du matériel technique nécessaire pour les branchements des lignes réseaux de la grande salle.

Une subvention de **33 000 €** est également accordée au titre de la programmation estivale « Ciné plein air dans les quartiers » à l'association La Pellicule Ensorcelée.

#### **N°134 - Aide au rayonnement et à la diffusion pour les arts visuels : attribution d'une subvention à Pauline de Cabarrus.**

La Ville développe une politique volontariste, déclinée à travers différents axes, dont le soutien à la création et à la diffusion artistique. Afin de favoriser la diversité de la création artistique et la qualité de l'offre culturelle proposée aux habitants, la Ville accompagne financièrement, depuis 2022, les artistes relevant du champ des arts visuels dans leurs projets de diffusion et de rayonnement au-delà du territoire rémois, dans le cadre d'un appel à projets spécifique.

Exposer son travail lors d'une foire, une biennale ou un salon professionnel est, pour un artiste, à la fois un gage de reconnaissance par ses pairs, mais également l'opportunité de se faire connaître des professionnels du monde de l'art, des diffuseurs et des potentiels clients.

Pauline De Cabarrus, artiste plasticienne Rémoise, souhaite exposer son travail dans le cadre de la manifestation internationale d'art contemporain Puls'Art, qui se déroulera au Mans du 8 au 12 mai 2024. Cette participation lui permettra de mettre en lumière son travail artistique, dans le cadre de sa première exposition hors de la région, de rencontrer un nouveau public ainsi que des professionnels de l'art. Ce salon est reconnu et soutenu par des partenaires prestigieux dans le monde de l'art contemporain. Souhaitant soutenir financièrement l'artiste dans cette démarche, la ville attribue à l'artiste une subvention de **900 €**.

#### **N°143 - Concours Reims à Table : création d'un prix ville de Reims et attribution de subventions**

Reims à Table est une opération animée par l'EPIC Office de Tourisme du Grand Reims et le collectif des acteurs du goût rémois. Ce concours a pour but de doter le territoire d'un véritable étendard de la gastronomie afin de positionner Reims sur la carte de France des destinations gourmandes. Outil de promotion au service de l'art de vivre à la rémoise, Reims à Table met en lumière l'art de prendre plaisir à table et en cuisine, et promeut le terroir de Champagne.

Première étape du déploiement de ce label de la gastronomie rémoise : [reimsatable.fr](https://reimsatable.fr), site internet vitrine de la richesse du patrimoine culinaire local, a vu le jour au printemps 2023. Sur le territoire, l'opération se décline à travers différents rendez-vous.

Les métiers de bouche et plus particulièrement de la restauration ont plus que jamais besoin d'être soutenus et la Ville souhaite poursuivre son accompagnement pour cette opération. Il est aujourd'hui naturel avec la montée en puissance de ce concours, de créer un prix ville de Reims actant la volonté de soutenir un professionnel particulièrement méritant de notre territoire et de formaliser l'ensemble des prestations par la mise en place d'une convention.

La présente délibération acte donc la création d'un prix ville de Reims d'une valeur de **2 000 €**, l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 400 € à destination de l'organisateur, la mise à disposition des grilles des Halles du Boulingrin dans le cadre de l'exposition photos, la mise à disposition

de l'espace Reims Commerce ainsi que le cocktail d'un montant de 500 €.

#### **N°146 – « Ma ville en vert » : nouveau règlement et attribution de subventions.**

Dans le cadre de la refonte des aides apportées en matière de transition écologique, la Ville souhaite assurer, d'une part, un accompagnement financier simplifié, davantage en phase avec les sollicitations d'associations rémoises pour des projets relatifs à la transition écologique et, d'autre part, apporter son soutien au fonctionnement de deux associations rémoises "historiques", le Cercle aquariophile et terrariophile de Reims et la Société mycologique rémoise.

Ces deux associations assurent un service appréciable d'information, voire d'intervention, auprès du public. La création du Cercle aquariophile et terrariophile de Reims a été publiée au Journal Officiel du 5 février 1986. Il permet au public de connaître le fonctionnement des aquariums et des terrariums. Cette association récupère les reptiles et amphibiens relâchés dans la nature par leurs propriétaires indécents. La création de la Société mycologique rémoise a été publiée au Journal Officiel du 15 octobre 1977. L'objet de cette association est le progrès et la diffusion des connaissances relatives aux champignons.

La présente délibération approuve le nouveau règlement des aides dans le cadre du dispositif « Ma ville en vert », et attribue une subvention de fonctionnement de **1 600 €** pour le Cercle aquariophile et terrariophile de Reims, et de **400 €** pour la Société Mycologique rémoise.

[www.reims.fr](http://www.reims.fr)